

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout

www.certigreen.be

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94

Fax:

E-mail: info@certigreen.be



SERAING , le 13-10-2016 Numéro : FA2016951

Monsieur	WILLEMS	Cor
Oranie Na	ssaustraat	. 36

2271 Voorburg Pays-Bas

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code client	CL03861
Date d'échéance	28-10-2016
Mode de règlement	Virement
Date de livraison	13-10-2016

AR0001 Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé Domaine de Bellevue n° 191 à Septon Dès réception de votre virement sur notre compte bancaire (IBAN: BE68-2400-8384-9834) ou preuve de paiement,nous ferons parvenir votre certificat à l'Agence Antoine Immobilier à Barvaux. Pour rappel votre certificat est obligatoire pour la signature de votre compromis de vente ou de votre bail. Communication virement: FA2016951 WILLEMS	Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
compte bancaire (IBAN: BE68-2400-8384-9834) ou preuve de paiement, nous ferons parvenir votre certificat à l'Agence Antoine Immobilier à Barvaux. Pour rappel votre certificat est obligatoire pour la signature de votre compromis de vente ou de votre bail. Communication virement: FA2016951	AR0001	d'un bâtiment situé Domaine de Bellevue n°	1,00	206,61	206,61	21,00
	AR0000	compte bancaire (IBAN: BE68-2400-8384-9834) ou preuve de paiement, nous ferons parvenir votre certificat à l'Agence Antoine Immobilier à Barvaux. Pour rappel votre certificat est obligatoire pour la signature de votre compromis de vente ou de votre bail. Communication virement: FA2016951				

Taux	Base	Montant
21,00	206,61	43,39

Total HT	206,61
Total TVA	43,39
Total TTC	250,00
Acompte	0,00
Net à payer	250,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.